

Informations de la CFMP

91^e séance plénière du 20 novembre 2013

- **Nouveau président de la CFMP – nouveau membre de la CFMP**
Le 13 novembre 2013, le Conseil fédéral a procédé aux élections de remplacement pour la CFMP. Marc Kummer, chef du *Mittelschul- und Berufsbildungsamt* du canton de Zurich, a été élu nouveau président de la CFMP. Il a présidé la 91^e séance plénière de la CFMP. Séverin Bez, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) du canton de Vaud a été élu nouveau membre de la commission par le Conseil fédéral.

- **Formation des experts scolaires – 11 septembre ou 24 octobre 2014**
Une formation destinée aux experts scolaires sera organisée à Berne le 11 septembre ou le 24 octobre 2014. Elle sera avant tout l'occasion de présenter le futur mode de présentation des rapports relatifs aux procédures de reconnaissance et de clarifier les questions en suspens à ce sujet.

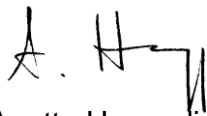
- **Proposition de la KFH concernant l'admission avec examen d'entrée aux filières d'études MINT**
Les membres de la CFMP prennent acte de la proposition de la KFH et de la réponse du SEFRI. Ils confirment leur avis que l'admission dans les hautes écoles spécialisées de titulaires d'un CFC ne doit être possible qu'après obtention de la maturité professionnelle.

- **Qualification des enseignants**
Les membres de la CFMP prennent acte du guide « Qualification des enseignants » qui sera prochainement publié par le SEFRI et qui remplacera l'aide-mémoire X. Ils prennent également connaissance du document « Procédure à suivre en ce qui concerne les responsables de la formation professionnelle non titulaires d'un certificat/diplôme formel ou non titulaires du certificat/diplôme formel requis : recommandations pratiques à l'intention des cantons » (http://www.sbbk.ch/dyn/bin/21546-21873-1-grunds_tze_130814_f.pdf). Les deux documents ont déjà fait l'objet de discussions au sein de la commission. Les membres de la CFMP approuvent la clarté supplémentaire qu'apportent les deux documents en ce qui concerne la question de la qualification des enseignants. Toutefois, ils émettent également des réserves quant à la qualité future de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

- **Assemblée annuelle**
L'Assemblée annuelle de la CFMP aura lieu les 12 et 13 septembre 2014.

- **Procédures de reconnaissance des filières de formation de la maturité professionnelle**
La CFMP statue sur trois procédures de reconnaissance en première lecture.

Rédaction :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Hegg'.

Anette Hegg, directrice du secrétariat de la CFMP